

JUGEMENT D'ADJUDICATION
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE

Rendu le 27 mai 2021

N° RG 21/00080 -
N° Portalis
352J-W-B7F-CUEX
A

MINUTE N° 229/2021

Copie exécutoire
délivrée à :

Me MAAREK
Me LECUSSAN

le 14/06/2021

A l'audience publique de ce jour, devant nous Cécile THARASSE, Vice-présidente juge de l'exécution assistée d'Emeline LEJUSTE, Greffier, siégeant au tribunal judiciaire de Paris, a été rendu un jugement susceptible de recours dans les conditions des articles R311-9 et R322-60 du code des procédures civiles d'exécution ;

Vu l'article R.322-59 du code des procédures civiles d'exécution ;

Vu l'ordonnance rendue par Madame Noëlle BOGUREAU, Juge Commissaire au Tribunal de commerce de PARIS et à la liquidation judiciaire de Monsieur Farid SAFADI, en date du 25 janvier 2021,

Vu le cahier des conditions de vente déposé au greffe ;

Vu les formalités de publicité effectuées notamment dans le journal d'annonces légales et judiciaire, dans les journaux LE TELEGRAMME le 23 avril 2021 et OUEST FRANCE le 24 avril 2021 ainsi que sur le site internet LICITOR.COM,

A la requête du poursuivant la **S.E.L.A.R.L. ATHENA**, prise en la personne de **Me Camille STEINER**, mandataire judiciaire près les Tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de PARIS, dont le siège social est 76 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 PARIS (et son établissement secondaire 16 rue Cordelle-49100 Angers), agissant en qualité de **Mandataire Liquidateur à la liquidation de Monsieur Farid SAFADI**, ayant pour avocat Me Michel MAAREK

Le montant des frais de vente s'élevant à la somme de 5720 Euros ayant été annoncé publiquement ;

Le temps réglementaire expiré mesuré publiquement par un moyen visuel et sonore ;

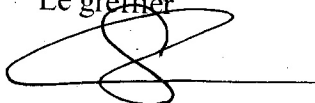
Ont été adjugés, en un lot unique, les lots n°12 et 111 de l'EDD d'un ensemble immobilier dénommé "La résidence Par An Orient" sis 6-10 rue Marie Laurencin 56100 LORIENT, cadastré Section DO, n° de plan 594, 601 et 600, lieudit Prat er Joffro, pour une contenance de 01ha 18a 98ca, 00ha 01a 15ca et 00ha 00a 60ca, plus amplement désigné au cahier des conditions de vente qui précède.

Au profit de Madame
COMPIEGNE (60), de

Représentée par Me Philippe LÉCUSSAN, avocat au Barreau de PARIS -
Toque B0470

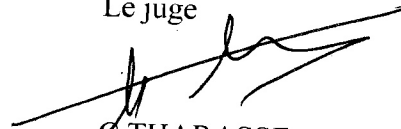
Au prix de CENT DIX MILLE EUROS (110 000 €).

Le greffier



E.LEJUSTE

Le juge



C.THARASSE

En conséquence, la République française mande et ordonne à tous huissiers de justice, sur ce requis, de mettre ladite décision à exécution, aux procureurs généraux et aux procureurs de la République près les tribunaux judiciaires d'y tenir la main, à tous commandants et officiers de la force publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi la présente décision a été signée par

P/ directeur de greffe

